

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil : 8 et 15 ans de prison pour deux violeurs

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

EN détention depuis 2019 pour le viol d'A.B., une adolescente âgée de 13 ans au moment des faits, Landry Makosso et Serge Bouka ont été jugés par la Cour d'appel de Port-Gentil, siégeant en session criminelle ordinaire. Le premier a écopé de 8 ans de prison dont 3 assortis de sursis, alors que le second a pris 15 ans dont 5 assortis de sursis. Le Ministère public ayant requis l'application stricte de la loi. Courant janvier 2019, Betty Moussavou constate des changements physiques et de comportement chez sa fille A.B. Pressée de questions, elle craque et avoue avoir été violée par Landry Makosso, qui lui a exigé de garder le silence. L'examen effectué chez un gynécologue révèle une grossesse de 4 mois. Landry Makosso est interpellé par l'antenne de la Police judiciaire (PJ), suite à une plainte

déposée par Betty Moussavou pour viol sur mineure de moins de 15 ans. Quelques mois plus tard, Serge Bouka est interpellé à son tour par la PJ pour les mêmes motifs. Lors de son audition à la barre, Landry Makosso a d'abord nié tout en bloc, avant de se rétracter. Quant à Serge Bouka, il a d'emblée reconnu avoir eu des rapports sexuels protégés avec la fille chez lui à trois reprises. L'avocat général, Armel Wilfried Boulé, a requis l'application stricte de la loi. Pour la défense des accusés, Me Lin-Joël Ngandu a plaidé coupable pour les faits reprochés à Serge Bouka et a sollicité de larges circonstances atténuantes et l'admission au sursis. Et pour Landry Makosso, il a sollicité, à titre principal, l'acquittement au bénéfice du doute, vu que l'accusé a reconnu avoir été le premier à avoir entretenu des rapports sexuels avec la victime. À titre subsidiaire, il a sollicité des circonstances atténuantes et le sursis en cas de culpabilité.



Landry Makosso et Serge Bouka à la barre.

Mouila : un enfant de 18 mois périt dans un incendie

F.N
Mouila/Gabon

UN enfant de 18 mois et demi, Warrys, a péri dernièrement dans un violent incendie, survenu au quartier Moutoboko, dans le 1er arrondissement de la commune de Mouila. La victime a été retrouvée, complètement carbonisée par les flammes. La nuit des faits, il est environ 20 heures. Une partie de la ville est plongée dans l'obscurité. En l'absence du chef de famille, la mère achète des piles, dans un premier temps, avant de recourir aux bougies. Peu de temps après, elle s'en va prendre une douche à l'extérieur de la maison. Pendant ce temps, Warrys dormait sur le lit superposé, sous la

surveillance de son grand frère. Mais contre toute attente, ce dernier alerte la mère d'un début du feu dans leur chambre. Le matelas sur lequel était couché Warrys aurait rapidement été recouvert de flammes. Et l'enfant complètement prisonnier du feu a brûlé vif sous les regards impuissants de la mère et des voisins. Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, Roger Darnel Nguema Ondo, s'est aussitôt rendu sur le lieu du sinistre. L'aîné du petit Warrys aurait-il déplacé la bougie de l'endroit où la mère l'a fixée ? C'est l'une des questions dont la réponse permettra de faire rapidement la lumière sur ce drame.



APPEL D'OFFRES

La Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) lance un appel d'offres relatif au renforcement de la production et de la distribution d'eau potable de MAKOKOU.

Commanditaire
Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Objet du marché
Renforcement Production et Distribution Eau de MAKOKOU.

Date de lancement
Mercredi 10 août 2022.

Source de financement
Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG).

Critères d'éligibilité
Les critères d'éligibilité seront détaillés dans le règlement particulier d'appel d'offres fourni dans le dossier d'appel d'offres.

Retrait des dossiers d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres sont à retirer, sur une clé USB neuve, à l'adresse suivante :

Direction des Achats et Stocks de la SEEG
Base Technique SEEG, sise en face de l'immeuble GABON TELECOM
B.P : 2082 Libreville - Gabon
Tel : 011 76 76 07

Le retrait du dossier complet d'appel d'offres est conditionné par la présentation du reçu de paiement.

Frais de dossier (non remboursables)
300 000 FCFA à régler à la caisse située au 4ème étage du Siège social de la SEEG entre 12 h 00 et 15 h 00.

Date de visite de site
Mercredi 24 août 2022

Date limite de remise des offres
Vendredi 09 septembre 2022 à 15 h 00.

Période de retrait des dossiers d'appel d'offres
Du mercredi 10 au vendredi 19 août 2022, de 08 h 00 à 15 h 30.

 seeg gabon
 www.seeg-gabon.com